

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 30 mai 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 23 mai 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, adjoints,
Kate MARIE, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Jean Philippe DELARUE,

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE
Raphael BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **19 avril 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **19 avril 2022** est approuvé à l'unanimité.

AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX DE LA SALLE DE REUNION ET D'EXPOSITION **(61-2022)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 39-2021 du 31 mai 2021, et n°19-2022 du 24 février 2022, le Conseil Municipal avait validé le choix des entreprises retenues pour la réhabilitation de la salle de réunion et d'exposition, ainsi que des avenants pour certains lots :

LOT 1 Entreprise PEREZ pour un montant total de 43 363,05 € HT (dont 5 190,38€ HT d'avenant)
LOT 2 Entreprise OLIVEIRA ROGEL pour 28 440,30 € HT (dont 3 621,10€ HT d'avenant)
LOT 3 Entreprise SPIE pour un montant de 30 906,66 € HT (dont 3 226,66€ HT d'avenant)
LOT 4 Entreprise DPR pour un montant de 23 772,14 € HT
L'opération portait ainsi sur un montant total de 135 391,40€ HT.

Monsieur le maire présente le nouvel avenant nécessaire à la bonne réalisation des travaux :
Il s'agit pour le Lot 4 Peinture et Revêtement de sol avec l'entreprise DPR de peindre la porte fenêtre du couloir qui donne accès à la salle, les portes d'entrée ainsi que les murs et les plinthes du couloir.

Il indique que la Commission d'Appel d'Offre réunie le 30 mai 2022 à 17h a émis un avis favorable pour ces avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, les membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenants n°1 pour :

LOT 4 Entreprise DPR d'un montant de 1 079,05 € HT portant le montant du marché à 24 851,19 € HT.

Le montant total de l'opération est ainsi porté de 135 391,40 € HT à 136 470,45 € HT.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau